



COMMUNE DE MONTEMBOEUF
Département de la Charente - Arrondissement de Confolens

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil municipal du 3 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-deux le trois du mois de mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni au Centre Culturel, 29 bis Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TRAPATEAU, Maire de Montembœuf.

Date de convocation : 24/02/2022

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 11

PRÉSENTS : M^{me} BOUCHER – M. BOURNIER – M. COLDEBOEUF – M^{me} FOUQUE – M. LAURENT – M^{me} MANIERE – M. PERROCHEAU – M^{me} ROUGIER – M. SARDIN – M. TRAPATEAU – M. DAGANAUD

ABSENTS : M^{me} BENKISSOUS – M^{me} CORBINIEN – M^{me} JACQUELIN – M^{me} THIMONIER

Secrétaire de séance : M^{me} BOUCHER

M^{me} BENKISSOUS donne pouvoir à M^{me} MANIERE.

M^{me} CORBINIEN donne pouvoir à M. SARDIN.

M^{me} JACQUELIN donne pouvoir à M^{me} ROUGIER.

Avant de donner lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire prend la parole pour marquer la solidarité du Conseil municipal avec le peuple ukrainien.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Rapport Prix et Qualité du Service d'eau potable 2020
- Effacement de dette au budget assainissement
- Effacement de dette au budget commune
- Rétrocession d'une concession du cimetière
- Création d'un poste d'adjoint technique
- Subvention pour le tour cycliste Charente Limousine 2022
- Transfert du gymnase à la commune par la communauté de communes : observations de la sous-préfète
- Questions diverses
 - présentation du rapport social unique 2020 du Centre de Gestion
 - bureau des élections présidentielles

Il ajoute comme point à l'ordre du jour en deuxième point à traiter :

- Aide sociale exceptionnelle

Rapport Prix et Qualité du Service d'eau potable 2020/ D2022_1_1

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

M. BOURNIER, premier adjoint, présente le rapport de l'exercice 2020. Il précise que les communes sont responsables du prix et de la qualité de l'eau potable fournie aux abonnés. Montemboeuf appartient au SIAEP nord-est Charente (86 communes, réparties sur 4 CdC).

L'affermage est attribué à la SAUR (secteur Montemboeuf contrat jusqu'au 31/12/26) et Agur (pour le secteur Nord). Le SIAEP dessert 46 900 habitants grâce à 18 ressources en eau. Cela représente 2450 km de réseau (dont 580 km de réseau secteur Montemboeuf).

Actuellement, les tarifs sont ceux de l'ancien syndicat mais une harmonisation est en cours avec mise en œuvre d'un lissage sur 6 ans. Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ par an est de 2.73 €.

Le taux des réclamations augmente (multiplié par trois en 1 an) et atteint 3.64/1000 abonnés (pb relevés de compteur, fuites, pb lors changements de compteur).

Le rapport ARS 2020 donne les indicateurs de qualité des eaux de la station de la Sèche.

- paramètres bactériologiques : eau de qualité
- paramètres physico-chimiques : eau de qualité (seulement 2/34 prélèvements font apparaître des dépassements de normes)

Des travaux importants sont engagés pour réaliser une interconnexion entre les réseaux d'alimentation de St Claud et Montemboeuf. Une nouvelle usine de traitement à la Saille (Suaux) sera construite. L'eau sera stockée dans des baches à La Belle Etoile, en remplacement du château d'eau de Sauvagnac qui pourrait disparaître. Opération évaluée à 11 millions d'euros.

M. le premier adjoint propose au Conseil Municipal d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2020.

Vote Pour : 14 – Abstention : 0 – contre : 0

Aide sociale exceptionnelle/ D2022_1_2

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la commune a reçu une demande d'aide exceptionnelle d'un administré pour subvenir aux besoins alimentaires et d'hygiène pour une personne seule ayant eu une coupure de ses ressources du 24/12/21 au 10/02/22 en raison d'un déménagement. Compte tenu des éléments fournis par l'assistante sociale qui suit la personne et au vu de la situation exceptionnelle et temporaire vécue par l'administré.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide l'octroi d'une aide sociale exceptionnelle de 50 €. L'administré pourra effectuer pour 50 € d'achats en alimentation et hygiène (hors alcool) à l'épicerie SPAR place de la mairie.

Vote Pour : 14 – Abstention : 0 – contre : 0

Effacement de dettes budget assainissement/ D2022_1_3

Sur proposition de M. le Trésorier, par courrier du 30 décembre 2021, qui explique que suite à la commission de surendettement de la Dordogne, il est proposé par la Banque de France l'effacement total des dettes pour une personne domiciliée à Montemboeuf entre 2015 et 2017, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la dette à effacer concernant la facturation d'assainissement collectif pour un montant de 296,15 €.

Vote Pour : 14 – Abstention : 0 – contre : 0

Effacement de dettes budget commune/ D2022_1_4

Le comptable public a fait ressortir un reste à recouvrer de 1498.70 € sur l'exercice 2012, concernant le loyer du bureau de Poste. Il s'agit du bord 11 titre 60 de l'exercice 2012 correspondant au loyer du 2e trimestre.

Considérant que la Poste a pu apporter la preuve des virements effectués pour l'ensemble des loyers de l'année 2012 ;

Considérant que 10 ans après, aucune explication ou justificatif sur le non-recouvrement n'a pu être apportée par les deux parties,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effacer cette dette.

Vote Pour : 14 – Abstention : 0 – contre : 0

Rétrocession d'une concession du cimetière/ D2022_1_5

Le Maire expose au conseil municipal que M et Mme MICHEL, habitant à 24420 SAVIGNAC-LES- EGLISES, propriétaires d'une concession de 4.68 m² dans le cimetière communal, achetée le 31/05/2005, se proposent aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, ils déclarent vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 63.07 euros (au prorata de la durée d'utilisation sur la base d'une concession cinquantenaire, prix achat 92.76 €).

Vote Pour : 14 – Abstention : 0 – contre : 0

Création d'un poste adjoint technique

Anne Chevreuse demande sa mutation au Département, elle a trouvé un poste au collège de Montemboeuf. La mutation sera effective le 01/04/2022.

En remplacement, la mairie recrute un nouvel agent d'entretien : CDD 12 mois à 21h pour effectuer l'entretien des locaux communaux (centre culturel, mairie, ateliers, bibliothèque, gymnase, toilettes publiques...)

Un nouveau poste sera créé selon la situation de l'agent recruté au grade d'adjoint technique territorial.

Vote Pour : 14 – Abstention : 0 – contre : 0

Cession du gymnase par la Communauté de communes

En décembre 2021, le conseil municipal a voté contre le transfert de la Communauté de communes à la commune.

La Préfète s'est exprimée, par courrier, sur la légalité de cette cession. La préfète demande à la communauté de communes de se prononcer sur la non-compétence de la CDC pour la gestion des équipements sportifs. A partir du moment où la cession sera légale par la CDC, le conseil municipal de Montemboeuf n'aura pas à se prononcer pour ou contre la cession.

Intervention M. LAURENT : Il constate que les communes deviennent des chambres d'enregistrements. La CDC décide et les communes ne peuvent pas se prononcer. Il souhaiterait que la CDC transfère le gymnase au département qui en est l'utilisateur principal via le collège.
M. Le Maire fera suivre la proposition au département.

Questions diverses

▪ Rapport Social Unique 2020 du Centre de Gestion Charente (M. TRAPATEAU)

Le Centre de gestion émet une synthèse du rapport social unique pour les communes de moins 50 habitants et une synthèse sur les données de ressources humaines de la commune. M. Le Maire donne lecture du RSU. Tous les documents sont consultables en mairie.

Synthèse commune :

- 7 agents au 31/12/2020
- Catégorie B 14% / Catégorie C 86%
- Age moyen : 41 ans

▪ Solidarité avec l'Ukraine – M. TRAPATEAU

L'AMF donnera la liste des dons prioritaires. L'acheminement est à organiser. Une réunion est prévue à la CDC lundi 7 mars. Les informations seront transmises aux conseillers municipaux et à la population dès que possible.

▪ Planning bureau élection présidentielle

	1 ^{er} tour - 10 avril 2022	2 ^{ème} tour- 24 avril 2022
<u>De 8h à 10h30</u>	JM Trapateau A Daganaud JC Perrocheau	JM Trapateau A Daganaud JC Perrocheau
<u>De 10h30 à 13h00</u>	D Sardin V Fouque A Rougier	D Sardin V Fouque A Rougier
<u>De 13h00 à 15h30</u>	N Manière A Corbinien C Jacquelin	N Manière A Corbinien C Jacquelin
<u>De 15h30 à 18h00</u>	P Laurent JP Bournier C Thimonier	P Laurent JP Bournier S Boucher

▪ Location du Tivoli – Mme MANIERE

Le nouveau Tivoli, acheté par la commune, pourra être mis à disposition des associations et collectivités selon un règlement à définir. Des référents-élus pour le montage et démontage sont à désigner : 1) JC Perrocheau - 2) D. Sardin – 3) N.Manière

Mme MANIERE informe, qu'après renseignements pris auprès de l'Apave et de la commission sécurité du SDIS Charente, il n'y a pas de formation spécifique à suivre pour le montage d'un tivoli. La réglementation impose un contrôle bisannuel. La commune a signé un contrat avec l'Apave pour ce contrôle.

- **Covid 19 – Mme MANIERE**

La séance de vaccination prévue le vendredi 4 mars est annulée car il y avait seulement 3 inscrits.

- **Information auprès des habitants – M. BOURNIER**

La commune vient de se doter d'une application française se nommant « PanneauPocket » à télécharger sur les smartphones. L'avantage de cette application est qu'il n'y a pas de publicité, pas de géolocalisation et pas de création d'un compte. Des notifications apparaîtront sur les smartphones donnant les actualités.

- **Calitom**

M. Laurent demande si on a de nouvelles informations sur la fermeture de la déchetterie.

M. le Maire répond que le Maire de Aunac étudie la possibilité d'attaquer le résultat du vote du Conseil syndical de Calitom pour vice de procédure. La mairie suit cette possibilité.

M. Laurent propose qu'un groupe de travail étudie la faisabilité de la mise en place d'une déchetterie de type associatif.

M. Le Maire contactera le Président de Calitom dans un premier temps pour connaître la suite envisagée pour la déchetterie de Montemboeuf. Un groupe de travail pourra se mettre en place ensuite. M. Laurent se propose pour étudier cette hypothèse.



Séance levée à 22h20

Le Maire, TRAPATEAU Jean-Marie

Approuvé le 28 mars 2022 par les membres du Conseil Municipal après envoi pour courriel

Affiché en mairie le 30 mars 2022